

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE du Compte Administratif 2019

article L.2313-1 du CGCT :

En annexe au budget primitif ou au compte administratif une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles s'applique à l'ensemble des communes, ainsi qu'aux EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L.5211-36 du CGCT).

Le budget 2021 bénéficie d'un excédent reporté nettement supérieur à l'an passé 73026.06€ au lieu de 54367.03€.

Ceci permet de maintenir les taux des impôts locaux à leur niveau actuel .

Les chapitres de fonctionnement ont des valeurs qui sont dans les mêmes ordre de grandeur que l'an passé malgré que les charges de gestion obligatoires supporteront une augmentation du fait du nombre d'élèves supérieur à prendre en charges .

Côté recettes de fonctionnement aucune majoration n'est attendue et ceci implique de bien contenir les charges de fonctionnement .

011	Charges à caractère général	112 873,06
012	Charges de personnel et frais assimilés	46 150,00
014	Atténuations de produits	11 322,00
65	Autres charges de gestion courante	48 550,00
66	Charges financières	896,00
67	Charges exceptionnelles	
023	Virement à la section d'investissement	26 270,40
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 737,60
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct.	
0-22	depenses impreuves	5 000,00
	FONCTIONNEMENT DEPENSES	252799.06
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 100,00
73	Impôts et taxes	94 897,00
74	Dotations, subventions de participations	59 676,00
75	Autres produits de gestion courante	22 100,00

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	500,00
7815	Reprises sur provisions (5)	1 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.	
	resultat anterieur reporté 002	73 026,06
	FONCTIONNEMENT RECETTES	252 799.06

Les investissements :

Les projets à mettre en œuvre pour 2021 seront :

- la création du site internet de la commune avec l'appui d'un bureau conseil
- la réalisation d'une 1ere tranche de travaux sur les murs extérieurs de l'église
- une rénovation du logement communal qui va se libérer courant 2021
- la préparation du projet de rénovation énergétique du bâtiment public de Goudou en lançant le diagnostic énergétique

Le remboursement d'emprunt

Sur les financements de ces projets le departement contribuera (eglise et diagnostic energetique) et le reste sera en autofinancement d'autant plus facilité par le versement du FCTVA qui porte sur les depenses 2020 et qui s'élève à 10177€

20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		2 300,00	
21	Immobilisations corporelles		37 600,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			

16	Emprunts et dettes assimilées		10 177,00	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (2)			
041	Opérations patrimoniales (3)			
0-20	depenses imprevués		5 000,00	
0,001	resultat antérieur reporté		42 242,86	
		RAR		
	TOTAL DES DEPENSES INV	19 810,00	97 319,86	
13	Subventions d'investissement		15 482,00	
10	Dotations, fonds et réserves		45 215,86	
165	Dépôts et cautionnements reçus		1410	
021	Virement de la section de fonctionnement		26270,4	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)		1 237,60	
041	Opérations patrimoniales (3)			
024	cessions immobilisations		500	
		RAR		
	TOTAL DES RECETTES INV	27 014,00	90 115,86	

En résumé

	BP 2021	depenses	recettes
fonctionnement		252799,06	252799,06
investissement			
		117 129,86	117 129,86
	<i>report ant</i>		-42 242,86
	<i>solde RAR</i>		7 204,00
	<i>affectation</i>		35038,86
		<i>sous total</i>	0,00
	<i>affaires nouvelles</i>	55 077,00	55 077,00

A Végennes le 5 mai 2021 , le Maire Roselyne POUJADE